

Pour diffusion immédiate

Lundi 21 mars

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

Brossard, le 21 mars 2016 – Lors de son assemblée publique tenue le 15 mars dernier, le conseil municipal de la Ville de Brossard a proclamé le 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ».

Cette journée, célébrée le 21 mars chaque année, est l'occasion pour les femmes et les hommes, ainsi que pour l'ensemble du système des Nations Unies, de réaffirmer leur engagement en faveur d'un monde de justice, d'égalité et de dignité, où la discrimination raciale n'a pas lieu d'être. L'Organisation des Nations Unies (ONU) se préoccupe de ce problème depuis sa fondation et l'interdiction de la discrimination raciale est inscrite dans tous les instruments internationaux de base relatifs aux droits humains.

La Ville fait partie des nombreuses municipalités à travers le Canada à avoir joint les rangs de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, et contribue donc à renforcer la capacité de notre société à protéger et à promouvoir les droits de la personne.

En vertu de cette proclamation, la Ville s'engage à mener des actions sur son territoire afin de prévenir et de combattre la discrimination basée notamment sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension.

Pour en apprendre davantage sur la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale*, visitez le site de l'ONU à www.un.org/fr/events/racialdiscriminationday/.



– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311